

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, tenue lundi le 25 septembre 2006 à compter de 9 heures à Litchfield, sous la présidence du Préfet, Monsieur Michael McCrank.

Lieu d'enfouissement technique de la municipalité d'Alleyn-et-Cawood

C.M. 2006-355

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 118-2006 édictant le plan de gestion des matières résiduelles, adopté le 23 mai 2006, stipule qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité régionale de comté de Pontiac que soit étudiée la faisabilité d'aménager un lieu d'enfouissement technique sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 120-2006 modifiant le règlement numéro 65-99 édictant le schéma d'aménagement révisé, adopté le 26 juin 2006, inclut les parties des lots 29 à 37, rangs 3 et 4, cadastre du canton d'Alleyn, dans la liste des sites potentiels d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un tel lieu d'enfouissement technique permettrait aux municipalités de la Municipalité régionale de comté de Pontiac et de la région de l'Outaouais de résoudre à long terme la problématique d'élimination des matières résiduelles et de répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique est une des options considérées pour résoudre la problématique d'élimination des matières résiduelles suite à la fermeture prochaine des lieux de dépôt en tranchée ;

CONSIDÉRANT QUE le 23 septembre 2006, la municipalité d'Alleyn-et-Cawood a adopté la résolution numéro 086-09-06 demandant à la Municipalité régionale de comté de Pontiac d'identifier les parties des lots 29 à 37, rangs 3 et 4, cadastre du canton d'Alleyn, comme site d'intérêt régional pour des fins d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Pontiac ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Joseph Squitti et appuyé par monsieur Richard Romain d'identifier les parties des lots 29 à 37, rangs 3 et 4, cadastre du canton d'Alleyn, comme site d'intérêt régional pour des fins d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Pontiac.

LE VOTE EST DEMANDÉ:

13 représentants votent "POUR";

246

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

DB 33

6212-03-112

5 représentants votent "CONTRE"; messieurs Albert Armstrong, Raymond Durocher, John A. Lang, Ross Vowles et madame Dale Levesque.

La résolution portant le numéro de référence C.M. 2006-355 est adoptée à la majorité.

ADOPTÉE

Non-Certifié copie conforme à l'original

Donné à Litchfield (Québec)

Ce 17^{ème} jour du mois de mai 2007

Me André Cordeau
Directeur général
Secrétaire-trésorier
MRC/CLD Pontiac